



**Communauté de Communes  
du Romorantinais et  
du Monestois**

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2016  
A 18 H 00

COMPTE RENDU  
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En vertu de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Monsieur Raphaël HOUGNON a été désigné secrétaire de séance**

**EXERCICE 2015 : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Le projet de délibération, accompagné des tableaux des résultats des comptes de gestion, a été joint à la convocation.*

**Adopté à l'unanimité**

**EXERCICE 2015 : ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Les comptes administratifs ont été joints à la convocation*

**I/ S'agissant du budget principal**

❖ **En section de fonctionnement**

L'exercice a dégagé un excédent de 2 425 476,53 euros, auquel il convient d'ajouter l'affectation de l'excédent antérieur pour un montant de 157 114,14 euros, soit un excédent cumulé à affecter de 2 582 590,67 euros.

Toutes opérations confondues, les recettes de l'exercice ont été réalisées pour un montant de 11 038 176,81 euros et les dépenses à hauteur de 8 455 586,14 euros.

❖ **S'agissant de la section d'investissement**

Le résultat de l'exercice, après incorporation du solde des restes à réaliser négatif de 739 922,20 euros, présente un excédent de 633 382,81 euros. A ce montant, il convient d'ajouter le déficit antérieur reporté de 1 941 469,46 euros.

Le besoin de couverture s'établit donc à 1 308 086,65 euros.

**Après consolidation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement, y compris le financement des restes à réaliser, le résultat global cumulé est un excédent de 1 274 504,02 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

**II/ S'agissant du budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »**

❖ **La section de fonctionnement** a dégagé un résultat nul.

Toutes opérations confondues, les recettes ont été réalisées pour un montant de 1 028 007,94 euros et les dépenses à hauteur du même montant.

❖ **En investissement,** cette section présente un excédent de 15 363,52 euros.

**Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est un excédent de 15 363,52 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

**III/ S'agissant du budget annexe « ZACII des Grandes Bruyères »**

❖ **En section de fonctionnement**

Toutes opérations confondues, la section présente un résultat nul. Les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant identique de 487 972,31 euros.

❖ **En section d'investissement**

Cette section a dégagé un résultat positif de 18 447,35 euros. Les recettes ont été réalisées pour un montant de 500 170,74 euros et les dépenses se sont élevées à 481 723,39 euros.

**Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est donc un excédent de 18 447,35 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

**IV/ S'agissant du budget annexe « Locations immobilières »**

❖ **En fonctionnement**

Toutes opérations confondues, cette section fait apparaître un résultat positif de 20 431,52 euros. Les recettes ont été réalisées pour un montant de 387 620,53 euros et les dépenses s'élèvent à 367 189,01 euros.

❖ **En section d'investissement**

Le résultat de l'exercice, après incorporation du solde des restes à réaliser pour 323 718,87 euros, présente un besoin de financement de 134 713,90 euros. Les recettes réelles ont été réalisées pour un montant de 969 225,93 euros et les dépenses pour 1 486 832,99 euros.

**Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global est un déficit de 114 282,38 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

**V/ S'agissant du budget annexe « Z.A. des Noues »**

❖ **La section de fonctionnement** présente un résultat nul. Toutes opérations confondues, les dépenses et les recettes ont été réalisées pour un montant identique de 92 772,10 euros.

❖ **En investissement**

En dépenses, cette section n'enregistre que des mouvements d'ordre.

**Après consolidation des sections de fonctionnement et d'investissement, le résultat global cumulé est un excédent de 1 919,22 euros.**

**Adopté à l'unanimité**

**EXERCICE 2015 : DETERMINATION ET AFFECTATION DES RESULTATS DEFINITIFS – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

*Les projets de délibérations ont été joints à la convocation*

**I/ S'agissant du budget principal**

Les résultats de l'exercice 2015 s'établissent comme suit :

- En section d'investissement, un besoin de financement de 1 308 086,65 euros
- En section de fonctionnement, un excédent de 2 582 590,67 euros

Le résultat global de l'exercice est un excédent de **1 274 504,02 euros**

**Adopté à l'unanimité**

**II/ S'agissant du budget annexe « ZAC du Pâtureau 2000 »**

- La section d'investissement présente un excédent de 15 363,52 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un excédent de **15 363,52 euros**

**Adopté à l'unanimité**

### **III/ S'agissant du budget annexe « ZACII des Grandes Bruyères »**

- Le résultat de la section d'investissement présente un solde positif de 18 447,35 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice représente donc un excédent de **18 447,35 euros**

**Adopté à l'unanimité**

### **IV/ S'agissant du budget annexe « Locations immobilières »**

- La section d'investissement présente un besoin de financement de 134 713,90 euros
- La section de fonctionnement présente un excédent de 20 431,52 euros

Le résultat global de l'exercice représente donc un déficit de **114 282,38 euros**

**Adopté à l'unanimité**

### **V/ S'agissant du budget annexe « Z.A. des Noues »**

- La section d'investissement présente un excédent de 1 919,22 euros
- La section de fonctionnement présente un résultat nul

Le résultat global de l'exercice est donc un excédent de **1 919,22 euros**

**Adopté à l'unanimité**

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM : TRANSFERT DE NOUVELLES COMPETENCES**

La loi NOTRe complète le champ des compétences obligatoires des Communautés de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

- ❖ en matière de développement économique :
  - suppression de la notion d'intérêt communautaire pour les zones d'activités et les actions de développement économique
  - politique locale du commerce, soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- ❖ l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ❖ la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Par ailleurs, et pour conserver la bonification des dotations, il est proposé de se doter également de la compétence optionnelle relative à la protection et mise en valeur de l'environnement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Aussi, convient-il de modifier les statuts.

*Le projet des statuts modifiés a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES : RENOUELEMENT DES CONDITIONS DE L'AFFECTION**

La loi de finances pour 2012 a instauré un fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En fonction des richesses du territoire, l'Etat détermine quels sont les ensembles intercommunaux qui sont soit contributeurs soit bénéficiaires. S'agissant de notre intercommunalité en 2016, le mode de calcul déterminant le produit du FPIC nous permet de bénéficier d'un produit issu de cette péréquation pour un montant de 937 199 euros.

Je vous propose d'opter pour la répartition dérogatoire libre et d'affecter ce fonds à l'EPCI.

*Les fiches d'information ont été jointes à la convocation*

**Il a été décidé, à l'unanimité, que l'attribution au titre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales soit intégralement versée à l'établissement public de coopération intercommunale**

**OPERATION CAILLAU : PARTICIPATION FINANCIERE A 3 VALS AMENAGEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DEVANT ACCUEILLIR L'ENTREPRISE**

Dans le cadre de sa convention de concession, avec la ville de Romorantin-Lanthenay, relative à l'aménagement de la ZAC de la Grange II à Romorantin-Lanthenay, la SEM 3 Vals Aménagement réalisera les travaux nécessaires à l'implantation de la nouvelle usine CAILLAU.

Au titre du développement économique, il est proposé d'attribuer une participation financière à la SEM pour un montant de 1 000 000 €.

**Adopté à l'unanimité**

**ENTREE AU CAPITAL DE TERRITOIRES DEVELOPPEMENT**

Conformément aux règles de gouvernance qui régissent la SEM Territoires Développement, il est nécessaire que la Communauté de Communes, ayant la compétence économique et qui accueillera le projet CAILLAU apporte son soutien financier à la société majoritaire de la structure de portage immobilier.

Ainsi, il est proposé d'accepter le principe d'une entrée au capital de la SEM Territoires Développement, à hauteur de 1 million d'euros. Les actions seront acquises sur 3 exercices, à compter de 2017.

**Adopté à l'unanimité**

**ATELIER NUMERIQUE ROMORANTIN**

➤ **CREATION, ADHESION ET APPROBATION DES PROJETS DE STATUTS**

*Le projet des statuts a été joint à la convocation*

L'atelier numérique est un outil de développement de la culture et de la pratique partagée du numérique au service des personnes et des entreprises, favorisant la mise en réseau des personnes et des expériences. De fait, et au travers de ceci, il est également un vecteur d'aménagement du territoire en structurant la connectivité de celui-ci. Les acteurs territoriaux en sont donc des acteurs premiers et c'est à ce titre qu'il est proposé que la Communauté de Communes soit membre fondateur de l'atelier numérique.

Il est proposé de décider la création ainsi que l'adhésion à cette association et d'approuver les projets de statuts.

**Adopté à la majorité (5 voix contre : Isabelle BACHELIER, Brigitte DEWAELE, Louis de REDON, Joseph AUGUGLIARO, Thibaut GASC)**

➤ **DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Il est proposé de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration pour représenter la Communauté de Communes, et de les autoriser à signer tous documents utiles à la création de l'association et à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ont été désignés :**

**Monsieur Raphaël HOUGNON en tant que représentant titulaire  
Monsieur Michel GUIMONET en tant que représentant suppléant**

**Adopté à la majorité (5 abstentions : Isabelle BACHELIER, Brigitte DEWAELE, Louis de REDON, Joseph AUGUGLIARO, Thibaut GASC)**

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION**

Outre des actions de formation et des actions pédagogiques, l'association met également à disposition des espaces équipés et des outils numériques. Aussi et pour l'aider à financer notamment ces actions, il est proposé de lui verser une subvention d'un montant de 3 000 euros.

**Adopté à la majorité (5 abstentions : Isabelle BACHELIER, Brigitte DEWAELE, Louis de REDON, Joseph AUGUGLIARO, Thibaut GASC)**

**PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA REVALORISATION DES SURFACES AGRICOLES UTILES AU TERRITOIRE (RéSAUT)**

➤ **CONVENTION DE PARTENARIAT**

Je vous propose la signature d'une convention visant à convenir d'une stratégie avec la Chambre d'Agriculture pour faciliter l'installation, la transmission des exploitations en place et la mise en valeur des terres à enjeux agricoles. Cette action nécessite de réaliser une étude dont le coût s'élève à 25 000 euros HT.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DU PAYS DE LA VALLEE DU CHER ET DU ROMORANTINAIS**

Cette action pouvant bénéficier de financements dans le cadre du Contrat Régional du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais 3<sup>ème</sup> génération, au titre du module sur l'analyse paysagère en vue d'une valorisation des espaces en friches ou dégradés, je vous propose de solliciter une subvention au taux maximum de 60%.

*Le projet de convention a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**SAFER DU CENTRE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES TERRAINS SITUES SUR LA COMMUNE DE BILLY**

Il est proposé de conclure une convention avec la SAFER du Centre afin de lui confier la gestion locative des terres agricoles situées sur la commune de Billy et ce dans l'attente d'un changement de destination de ces terrains. En contrepartie de cette mise à disposition de terrains, la SAFER verse une redevance annuelle de 700 euros à la Communauté de Communes.

*Le projet de convention a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

*Les documents budgétaires ont été joints à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**PARTICIPATIONS FINANCIERES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX DIFFERENTS SYNDICATS**

*Le projet de délibération a été joint à la convocation*

**Adopté à l'unanimité**

**GROUPEMENT DES ENTREPRISES DE L'ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY (GEAR) : CONSORTIUM DU PLAN D'INVESTISSEMENT D'AVENIR EMPLOI-FORMATION ROMORANTIN-SOLOGNE VAL DE CHER (PIA-EF) : MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Par délibération du 28 septembre 2015, une subvention de 100 000 euros a été accordée au GEAR avec un versement sur les exercices 2015 à 2019. Cependant et pour être en adéquation avec la Caisse des Dépôts et Consignations, il convient de modifier l'échéancier de versement de cette subvention jusqu'en 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**COMMUNE DE PRUNIER EN SOLOGNE – LOIR ET CHER LOGEMENT –  
CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS PLUS RUE  
VICTOR HUGO : GARANTIE D’EMPRUNT**

Il est proposé d’accorder une garantie d’emprunt à la S.A. Loir et Cher Logement à hauteur de 50% du prêt de 729 886 euros qu’elle doit contracter pour réaliser des logements locatifs à Pruniers en Sologne – rue Victor Hugo.

*Les conditions du prêt ont été jointes à la convocation*

**Adopté à l’unanimité**

**3 VALS AMENAGEMENT – ZAC I DES GRANDES BRUYERES : APPROBATION  
DU CRACL (BILAN 2015 – PREVISIONNEL 2016)**

3 Vals Aménagement nous a transmis le compte rendu annuel 2015 de la ZAC I des Grandes Bruyères, accompagné du bilan prévisionnel 2016 qui, par son approbation, deviendra contractuel.

*Le document a été joint à la convocation.*

**Adopté à l’unanimité**

**ACQUISITIONS FONCIERES ET CESSIONS IMMOBILIERES – BILAN ANNUEL  
2015**

Conformément à l’article L2241-1 du CGCT, le bilan des acquisitions foncières et des cessions immobilières opérées en 2015 est communiqué.

*Le document a été joint à la convocation*

**Adopté à l’unanimité**

**ADOPTION DU RAPPORT D’ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE  
COMMUNES POUR L’EXERCICE 2015**

*Le document a été joint à la convocation*

**Adopté à l’unanimité**